

3 REUNION DE CONCERTATION AUTOUR DU PATIENT PSYCHIATRIQUE (CAPP)

(cfr. AR 27/03/2012 modif.
18/06/2014)



PARTICIPANTS AUTOUR DU PATIENT



- ✓ Répondre aux demandes et offrir des soins sur mesure
- ✓ Elaborer le plan d'accompagnement et son suivi
- ✓ Répartir les tâches entre prestataires de soins et d'aide



- ✓ Domicile du patient ou ailleurs



PUBLIC-CIBLE

- ✓ Problématique psychiatrique, de nature répétitive (ou potentiellement) et considérée comme sérieuse au vu de l'intensité et/ou de la fréquence des symptômes
- ✓ Présence de comorbidité (= autre le diagnostic principal, au moins un trouble psychiatrique)
- ✓ 3 prestataires de soins ou d'aide min. d'accord pour établir un plan d'accompagnement de 12 mois min.
- ✓ Contact préalable avec les soins de santé mentale au moins 1 des conditions suivantes :
Pendant au moins 14j et au + tard 1 an auparavant :
 - » Soit admission dans hôpital psy, service psy hôpital général ou service K
 - » Soit prise en charge par équipe mobile 107
 - » Soit prise en charge par projet outreach pour enfants et ado
 - » Soit admission dans d'autres services hospitaliers avec consultation psychiatre
 - » Soit prise en charge par un SPAD depuis une IHP

Spécificités pour les adultes

- » Soit prise en charge pendant 1 an par un psychiatre ou un centre de santé mentale

Spécificités pour les enfants et adolescents

- » Accompagnement de min. 6 mois dans un service de santé mentale au + tard 1 an auparavant
- » Ou une inscription par la police, le parquet ou le juge de la jeunesse au + tard 1 mois auparavant
- » Ou prise en charge pendant 6 mois par un pédopsychiatre ou un centre de santé mentale

Aptitude limitées ou absentes dans min. 3 domaines :

Par exemple: autonomie de base / en matière de logement / au sein de la collectivité, langue et communication, adaptation sociale, travail, connaissances scolaires, motricité, comportement personnel adapté, école...

Sont exclus : personnes en maison de soins psychiatriques, patients pris en charge par un projet thérapeutique FOR-K sauf exception AR. Diagnostic principal composé uniquement ou d'une combinaison exclusive des pathologies suivantes : démence, autres troubles cognitifs avec causes médicales vasculaires ou traumatiques, épilepsie, retard mental, troubles neurologiques

PRE-REQUIS

- ✓ Etablir un plan d'accompagnement
 - » Données d'identification du patient et des professionnels de soins et d'aide
 - » Concertation : date, présences, localisation, date de la concertation suivante, personne de référence, identification de l'organisateur et coordinateur de la concertation, données confirmant public-cible
 - » Données importantes pour la suite de l'aide et des soins
 - » Objectifs généraux pour le patient
 - » Description des tâches convenues, activités de soins et responsabilités pour tous les intervenants y compris le patient et/ou sa famille
 - » Le plan définit au moins 3 tâches dont au moins 1 pour un dispensateur de soins ou d'aide de la santé mentale
 - » Planification d'une 2ème concertation dans les 12 mois suivant la 1ère

FINANCEMENT

- ✓ Minimum 3 types différents de dispensateurs de soins et d'aide dont au moins : 1 professionnel de la santé mentale et 1 de la 1ère ligne ou service d'aide aux personnes (médecin généraliste invité, pas obligatoire)
- ✓ 3x/année/patient (5x pour les enfants et adolescents)
- ✓ Pour maximum 4 dispensateurs de soins

- ✓ 64,33€ / prestataire de soins présent (domicile) et 48,26€ (ailleurs)
- ✓ Personne de référence 134,76€
- ✓ Organisateur 292,52€ (1ère concertation) et 197,41€ pour les suivantes
- ✓ 2 forfaits max pour les autres dispensateurs d'aide et de soins 64,33€ (domicile) et 48,26€ (ailleurs)

(Index 2026)
Facturation mensuelle par le SISD à la mutuelle du patient

CONTACT

Espace Santé
Boulevard Zoé Driom 1 (2^{ème} étage)
6000 Charleroi

071/33.13.23

@ contact@sisdcarolo.be

www.sisdcarolo.be

f SISD Carolo page pro



NOTRE ZONE DE SOINS (08)



Editeur responsable : Mr Claude Decuyper 071/33.13.23

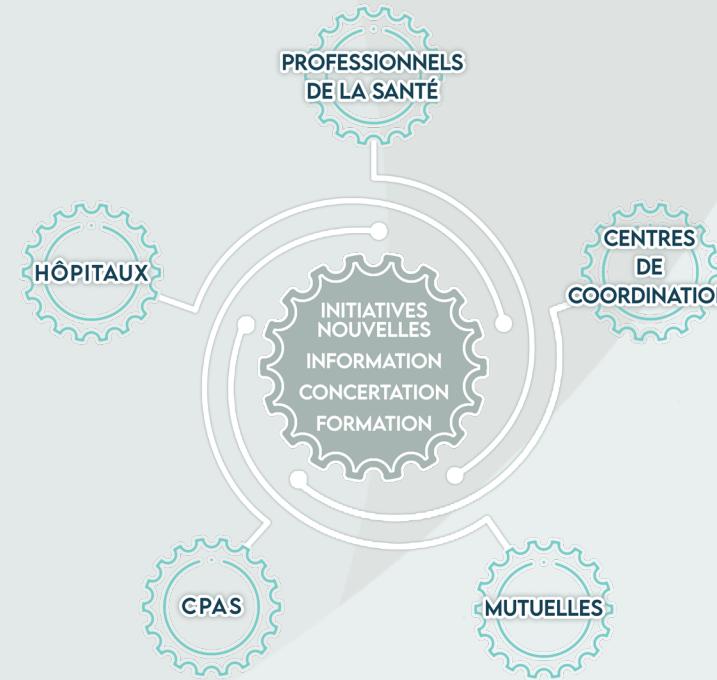
N° entreprise : 862763827
N° INAMI : 947.026.82.002
IBAN : BE96 1325 0143 7905

Avec le soutien de la Wallonie
Wallonie familles santé handicap
AVIQ

071/33.13.23
www.sisdcarolo.be



Plate-forme de concertation
et de soutien pour l'ensemble des prestataires
de soins ambulatoires



SERVICE INTEGRÉ DE SOINS À DOMICILE CAROLO - ASBL

1 SERVICE INTEGRE DE SOINS A DOMICILE CAROLO ASBL



SCAN ME

NOS MISSIONS

- ✓ Veiller au suivi de l'information
- ✓ Encourager, soutenir et accompagner les **initiatives nouvelles** (projets)
- ✓ Sensibiliser et soutenir les professionnels
- ✓ Optimaliser la collaboration afin de renforcer la prise en charge globale du patient
- ✓ Renforcer la permanence et la **continuité** des soins

» En favorisant la **concertation** entre les acteurs de soins ambulatoires et avec les structures (hôpitaux, MR-MRS, plates-formes de concertation en santé mentale et en soins palliatifs...)

» En organisant des **réunions de concertation multidisciplinaire autour du patient** avec le médecin traitant, l'infirmier(ère) et les autres intervenants, en **collaboration avec les centres de coordination**

QUI CONTACTER ?

✓ Le SISDCarolo pour les informations relatives à ses missions et/ou l'organisation de réunions de concertation multidisciplinaire **071/33.13.23**

OU

✓ Les **centres de coordination** de la zone de soins pour l'organisation de réunions de concertation et/ou la mise en place d'un encadrement à domicile

NOS MEMBRES

- ✓ Les centres de coordination de soins à domicile
- ✓ La Fédération des Associations de médecins Généralistes de Charleroi (FAGC)
- ✓ Le Cercle Régional et Pluraliste Infirmier Carolo (CREPIC)
- ✓ Les mutualités
- ✓ L'Association des Kinésithérapeutes de Charleroi
- ✓ L'Union Royale Pharmaceutique de Charleroi (URPC)
- ✓ Les CPAS
- ✓ Les institutions hospitalières



2 REUNION DE CONCERTATION MULTIDISCIPLINAIRE

Reconnue et financée par l'INAMI
(AR 14/05/2003)

DEMANDEUR DE LA CONCERTATION

- ✓ Tout intervenant professionnel
- ✓ Le patient, sa famille ou son entourage

LIEU

- ✓ Au domicile du patient
- ✓ A l'hôpital
- ✓ Au centre de coordination
- ✓ Au cabinet du médecin généraliste
- ✓ ...

PUBLIC-CIBLE

- ✓ Patients en perte d'autonomie physique et/ou situation complexe
- ✓ Patients en état végétatif persistant (EVP) ou en état pauci-relationnel (EPR) à conditions particulières

- » patient séjournant à domicile
OU
» patient hospitalisé dont le retour à domicile est prévu endéans les 8 jours
ET
» maintien à domicile supposé d'au moins 1 mois avec une diminution de l'autonomie physique

PROGRAMMATION DE LA CONCERTATION

- ✓ Le demandeur contacte le centre de coordination
- ✓ Le coordinateur organise la concertation, centralise les informations, complète le plan de soins (formulaire type) en concertation avec tous les participants et le transmet au SISD

- ✓ Le SISD valide/enregistre le plan de soins et facture mensuellement la participation des prestataires de soins à la mutuelle du patient
- ✓ La mutuelle rémunère directement les prestataires de soins présents

PARTICIPANTS

- ✓ Le **SISD** (représenté par un centre de coordination)
- ✓ Les **prestataires de soins** (médecin généraliste, infirmier, kiné, pharmacien, paramédicaux...)
- ✓ Les **prestataires d'aide** (assistant social, ergothérapeute, psychologue, aide-familiale...)
- ✓ **Le patient, sa famille, son entourage**
- ✓ ...

FINANCEMENT

- ✓ 1x/année civile/patient
- ✓ Pour max. 4 prestataires de soins
- ✓ Présence de minimum 3 prestataires de soins dont obligatoirement :
 - » médecin généraliste
 - » infirmier (si le patient reçoit des soins infirmiers)
 - » centre de coordination (représentant le SISD)
- ✓ Transmission au SISD du **plan de soins** complété et signé par tous les participants (+ N° INAMI et compte bancaire pour les prestataires de soins)

64,33€ par prestataire de soins présent
si la concertation a lieu au domicile
48,26€ si ailleurs (index 2026)